

Qu'attendez-vous pour faire annoncer dans les « Occasions » les objets qui encombreront inutilement votre grenier ?

Remarquez que plus vous attendez moins on vous les paiera.

Au dessert: UN COINTREAU TOURCOING LE BUDGET DE 1912

RAPPORT DU MAIRE (Suite)

Le rapport du maire sur le projet de budget de 1912 continue l'examen des recettes par les observations suivantes:

INSTRUCTION PUBLIQUE ET COURS PROFESSIONNELS

Les recettes prévues des établissements d'instruction et des cours professionnels sont les suivantes:

Ecoles académiques: Subvention du ministère des Beaux-Arts, 6.912 fr. 50.

Collège des jeunes filles

Collège des jeunes filles: Externat, 41.860; internat, 56.090.

Le dernier compte de 1910 constatant à l'externat, 37.730 fr. 55; et à l'internat, 47.416,38.

ABONNEMENTS AUX JOURNAUX CLASSIQUES, 7.600 fr.

Ecole pratique de filles: Recettes d'atelier, 1.800 francs.

Pour stimuler le zèle du personnel enseignant et des élèves de notre école pratique de filles, le Conseil de perfectionnement a estimé que les objets de valeur ou autres objets de prix d'usage seraient répartis en faveur de ceux qui se distingueront par leur assiduité et leur zèle.

C'est ainsi que l'année dernière, en récompense de leur assiduité et de leur zèle, ont été distribués à titre d'opérations d'ordre.

Afin de faciliter le mécanisme de cette innovation, ces opérations se régiront par voie de régie directe dans les conditions qui seront déterminées et développées dans une prochaine séance.

Ecole pratique de garçons: recettes d'atelier, 3.000 fr.

Le Conseil de perfectionnement a songé à entraîner les élèves à la production et à penser que le seul moyen de leur apprendre à travailler dans les conditions qui leur conviennent, c'est de leur faire fabriquer des objets de valeur.

Le ministre du Commerce accorde les subventions suivantes: 2.000 fr. à titre d'encouragement à l'enseignement technique par apprentis (fer et laiton); 250 fr. au cours d'apprentissage de chaudronniers en cuivre; 1.000 fr. à l'école de maréchalerie; 250 fr. au cours du Syndicat des mécaniciens; 4.000 francs à l'école du bâtiment.

Un subside de cette dernière subvention, le maire obtient que cette école est, à proprement parler, un Conseil d'administration où sont représentés l'Etat, la Ville et le Syndicat des entrepreneurs, constituée en vue de former des apprentis.

L'Etat intervient dans les frais de fonctionnement pour 4.000 fr., la Ville pour 5.000 fr. et le Syndicat pour la totalité du surplus des dépenses des recettes affectées.

Le budget de l'école de maréchalerie est de 1.000 francs; celui de la Ville de 2.000 francs.

En recettes, la subvention de l'Etat, soit 4.000 fr.; en dépense, l'emploi de la dite somme et le versement de la subvention de la Ville.

Le ministre du Commerce a promis également de participer aux dépenses de premier établissement de cette école du Bâtiment. Une lettre du ministre du Commerce du 4 novembre dernier précise qu'il s'engagera jusqu'à concurrence de 33.391 fr. 60, somme qui sera versée en six annuités de la façon suivante:

En 1912, 5.000 fr.; 1913, néant; 1914, 3.000 fr.; 1915, 6.000 fr.; 1916, 7.000 fr.; 1917, 2.391 fr. 60.

RECETTES DIVERSES

Des nombreuses recettes diverses extra-venues quelques chiffres intéressants à connaître.

La Redevance de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, 40.000 fr.

Nous portons 1.000 fr. de plus qu'en 1911, soit 40.000 fr., dit le Maire, en raison de la progression annuelle de 0,05 du taux de la redevance en vertu de la convention de rétrocession du 16-18 mars 1905, qui a fixé ce taux à 5,40 % des recettes affectées pour 1912.

La Redevance de stationnement de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing est de 1.000 francs, celle de la Compagnie des Tramways du département du Nord est de 200 francs.

La Vente des Bœufs de la Ville produit 13.000 fr.

Le produit des concessions de terrain dans les cimetières n'est prévu que pour 36.000 fr. C'est-à-dire 10.000 fr. de moins qu'au budget dernier.

Le produit des concessions subit depuis plusieurs années des variations très sensibles; actuellement, il tend à diminuer et nous ne tenons compte seulement que du rendement probable de 1911.

Les Droits de vote donnent des recettes probables de 40.000 fr. En 1910, le produit avait été de 46.143 fr. 87.

Les intérêts des fonds placés au Trésor sont prévus pour 10.000 fr. au lieu de 20.000.

Cette recette est également sujette à fluctuations en raison du mouvement des fonds communaux placés en compte courant au Trésor public. Les fonds des emprunts contractés en 1900 sont en majeure partie employés et le surplus n'est réalisé qu'au fur et à mesure des besoins, car l'intérêt servi par le Trésor n'est que de 1 % tandis que nous aurions à payer 3,75 % aux établissements de crédit.

Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'importants dépôts pour l'année 1912.

Pour la Taxe municipale sur les chiens la prévision est de 15.822 francs.

La recette nouvelle est inscrite: La participation de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

La répartition de l'Etat dans les dépenses de service des retraites ouvrières est prévue pour 6.000 francs.

Aux termes de la loi du 5 avril 1910, l'Etat pour couvrir les communes des frais occasionnés par le service des retraites ouvrières devait leur verser une allocation calculée à raison de 0 fr. 10 par assuré.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ECHANGE DES CARTES

L'Institut Social nous communique la note suivante: Un certain nombre d'industriels désireux de faciliter les opérations relatives à l'application de la loi des retraites ouvrières, se sont chargés de l'échange des cartes annuelles de leurs ouvriers.

Ces cartes, au jour de leur expiration, sont envoyées pour leur compléter, par exemple, la veille ou l'avant-veille du jour de la paix, ils réunissent les cartes des assurés dont l'anniversaire de naissance tombe trois jours avant ou trois jours après le jour de la paix, ils font remettre ces cartes à l'Institut Social, bureau des retraites ouvrières, où il leur est remis en échange autant de cartes nouvelles qu'il a été déposé de cartes primaires.

Mais à plusieurs reprises, on nous a demandé quelle serait la situation d'industrialistes consentant à faire l'échange de cartes pour leurs ouvriers dans le cas où ils exigeraient un reçu provisoire de la carte à échanger.

Ce cas ne peut donner lieu à aucune difficulté. Il suffira à l'employeur chargé d'apporter les cartes à échanger, d'indiquer celles pour lesquelles un reçu provisoire a été demandé. Ce reçu sera immédiatement établi par les soins du bureau des retraites et selon les indications fournies par le ministère des Beaux-Arts, ouvriers ou mixtes apposés sur la carte primaire.

Les assurés obligatoires dont les cartes sont périmées, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés entre le 3 juillet 1911 et le 3 janvier 1912, doivent rapporter à l'Institut Social, bureau des retraites, au moins deux cartes annuelles primaires au bureau des retraites, à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, où il leur sera remis en échange une nouvelle carte valable pour l'année en cours.

Ces cartes ne peuvent donner lieu à aucune difficulté. Il suffira à l'employeur chargé d'apporter les cartes à échanger, d'indiquer celles pour lesquelles un reçu provisoire a été demandé. Ce reçu sera immédiatement établi par les soins du bureau des retraites et selon les indications fournies par le ministère des Beaux-Arts, ouvriers ou mixtes apposés sur la carte primaire.

Les assurés obligatoires dont les cartes sont périmées, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés entre le 3 juillet 1911 et le 3 janvier 1912, doivent rapporter à l'Institut Social, bureau des retraites, au moins deux cartes annuelles primaires au bureau des retraites, à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, où il leur sera remis en échange une nouvelle carte valable pour l'année en cours.

LA R. P. MUNICIPALE

LA R. P. MUNICIPALE

La section Hallooise du Parti Socialiste vient d'adresser la lettre suivante aux divers partis politiques de la ville:

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez MM. Bayard frères, rue Fin-de-la-Guerre, un homme de peine, M. Augustin Demeure, 36 ans, a été blessé au pied gauche par la chute d'un poteau. M. le docteur Cuisset a relevé une contusion au gros orteil qui nécessitera un repos de 15 jours.

Au péage de M. Fouan-Leman fils, rue de Roubaix, un séchoir, M. Achille Pamer, 24 ans, a eu l'avant-bras gauche comprimé entre un râtelier et le cercle du séchoir. M. le docteur Aerns a constaté de l'œdème de l'avant-bras et de la main. L'incapacité de travail sera de 15 jours.

POITRINE ET ESTOMAC. D' Bourgeois, spécial, rue de Lille, 50, Tourcoing. Mardi, Jeudi, Samedi, 1 h. à 3 h., et 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux halles centrales, mardi 2 janvier: volailles, 10 kilos; choux-fleurs, 200 kilos; marée, 180 kilos; légumes, 2.750.

Mercr. 3 janvier: pommes, 500 kilos; lapins tués, 15 kilos; fromages camembert, 90 kilos; sardines fumées, 100 kilos; marée, 1.125 kilos; fromages de Brie, 200 kilos.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Le bureau de la 2^e section des Prévoyants de l'Avvenir nous prie d'inviter tous les rentiers à assister à une réunion spéciale qui aura lieu le dimanche 14 courant à 4 heures, au local de la section, 11, rue de Tournai, pour des renseignements à donner au sujet du bulletin reçu du comité central. Ils sont également priés de remettre leur certificat de vie, ainsi que leur acte de naissance.

UNE ARRESTATION. — La police de Roubaix a mis en état d'arrestation le sieur Armand Jacquemin, demeurant rue Basse, condamné au juillet dernier par le tribunal correctionnel de Lille à deux mois de prison pour coups à un allumeur de bougies de la rue de la République. Il a été conduit à l'asile de la ville de Lille.

LA R. P. MUNICIPALE. — Le Parti Socialiste vient d'adresser la lettre suivante aux divers partis politiques de la ville:

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

Pour la Section du Parti Socialiste: Les secrétaires: SIMONEZ Chades et MULLEMAN Maurice.

Il dépendra des dépositaires pour provoquer une réunion.

LA R. P. MUNICIPALE

Le Parti Socialiste a l'honneur de soumettre à votre groupement la question suivante: Pourrait-on trouver, d'un commun accord, la base d'une entente à seule fin de faire jouer la R. P. au profit des élections municipales, au cas où il y aurait ballottage. Nous pourrions ainsi, si l'on veut, donner à l'expression des suffrages sa vraie représentation.

CONVOIS FUNÈRES

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred-Carles LEGERRE, décédé à Roubaix le 29 décembre 1911, est inhumé au cimetière de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Emile-Edouard OMBRIEN, décédé à Lille le 1^{er} janvier 1912, dans sa 37^e année, administrateur des Sacraments, Messe de Convoi, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix. Convoi et service solennels le Vendredi 5 courant, à 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Roubaix.

Monsieur Alfred